

ÉTUDES Apiculture



- Mars 2021

Étude de la structure économique de la filière apicole française

Objectifs et méthodologie de l'étude

Cette étude menée à la demande de FranceAgriMer par le cabinet Klorobiz et Michel Bocquet a pour objectif de consolider un socle de connaissances quantitatives et qualitatives sur le secteur de l'apiculture afin de répondre aux objectifs suivants :

- Améliorer la connaissance de l'organisation économique du secteur apicole ;
- Accroître les connaissances sur deux secteurs spécifiques de l'apiculture : l'élevage de reines et/ou d'essaims et le service à la pollinisation ;
- Renforcer les connaissances sur le marché du miel et des autres produits de l'apiculture (gelée royale, cire, pollen, propolis) afin de mieux appréhender les différents flux de commercialisation et la segmentation du marché apicole aussi bien en volume qu'en valeur.

La structure économique de la filière apicole a été abordée selon les axes suivants : le potentiel de production et la capacité à répondre à la demande nationale (dont focus import et export), l'offre et le positionnement des produits selon les circuits de vente directe ou vers les professionnels (analyse prix par miellée), les circuits de commercialisation et les stratégies de valorisation des différents opérateurs (cf. cartographie des flux par produit), les tendances de marché et les facteurs économiques et structurels impactant la compétitivité de la filière.

L'étude s'est déroulée en trois temps de juin 2020 à janvier 2021 et les moyens suivants ont été mobilisés :

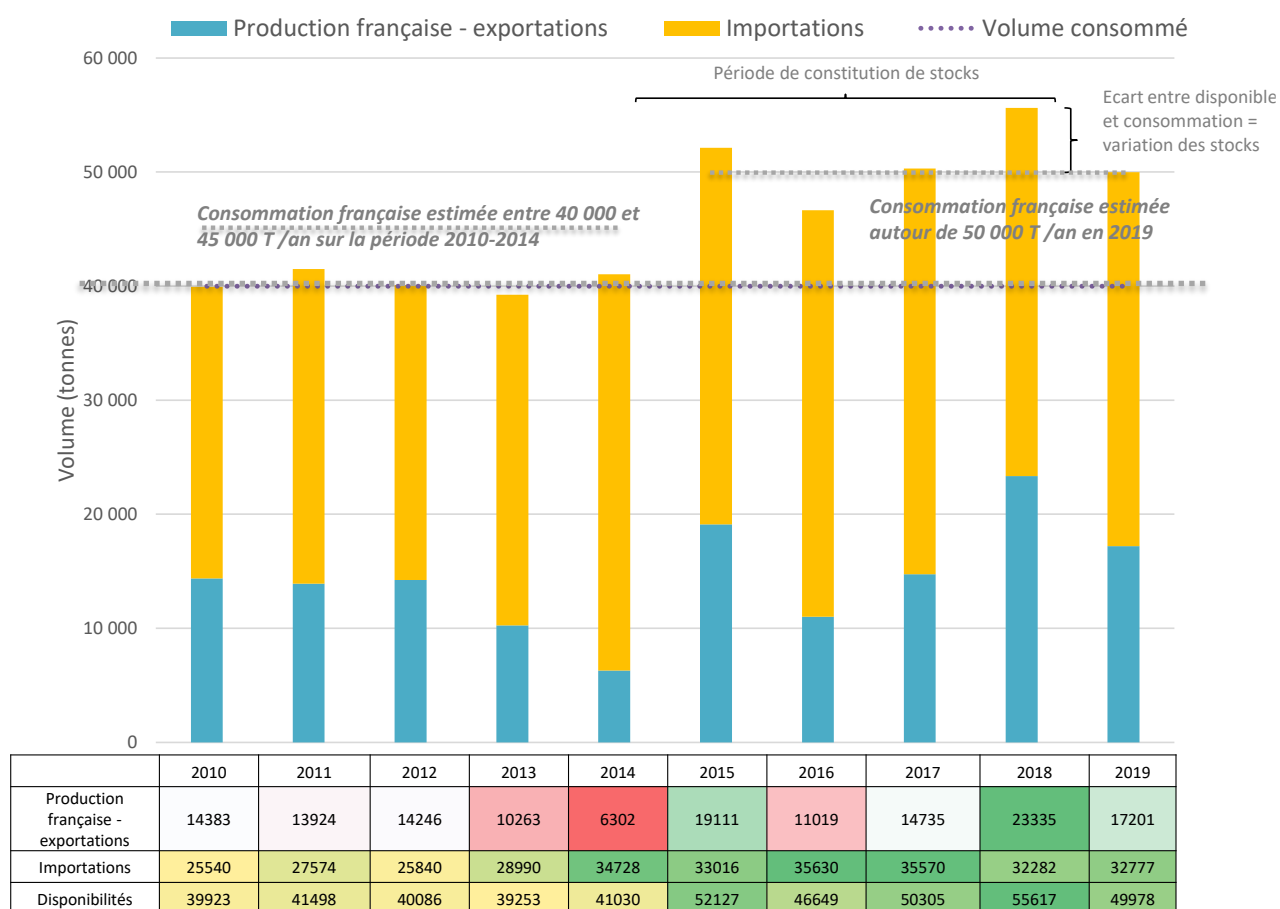
- **Volet 1 - Cadrage et descriptif de la filière française** : consolidation de la bibliographie et des bases de données, étude approfondie données d'import/export de miel, entretiens de cadrage avec les institutions de la filière, enquête de commercialisation et entretiens auprès d'apiculteurs, de conditionneurs et de distributeurs, relevés de rayons en grande distribution ;
- **Volet 2 - Evaluation de l'activité d'élevage dans le secteur apicole** : consolidation de l'étude documentaire, enquête via un questionnaire en ligne, entretiens ciblés avec des éleveurs ;
- **Volet 3 - Evaluation de l'activité de pollinisation chez les apiculteurs** : consolidation de l'étude documentaire, enquête via un questionnaire en ligne, entretiens ciblés avec des apiculteurs pollinisateurs et des producteurs agricoles clients de la pollinisation.

Rappel des chiffres-clés et dynamique importations/exportations de miel en France

Depuis 2014, la France importe en moyenne plus de 32 000 tonnes de miel par an. Pour autant, malgré l'augmentation sensible de la production française, les importations continuent à augmenter (effet nul des exportations qui stagnent autour d'environ 5 000 tonnes/an). Sur la

période 2015-2019 l'augmentation sensible de la production française cumulée à l'augmentation des importations a participé à une augmentation des disponibilités de miel.

Graphique 1: Disponibilités de miel en France en tonnes (Production française – Exportations + Importations) - Années 2010 à 2019

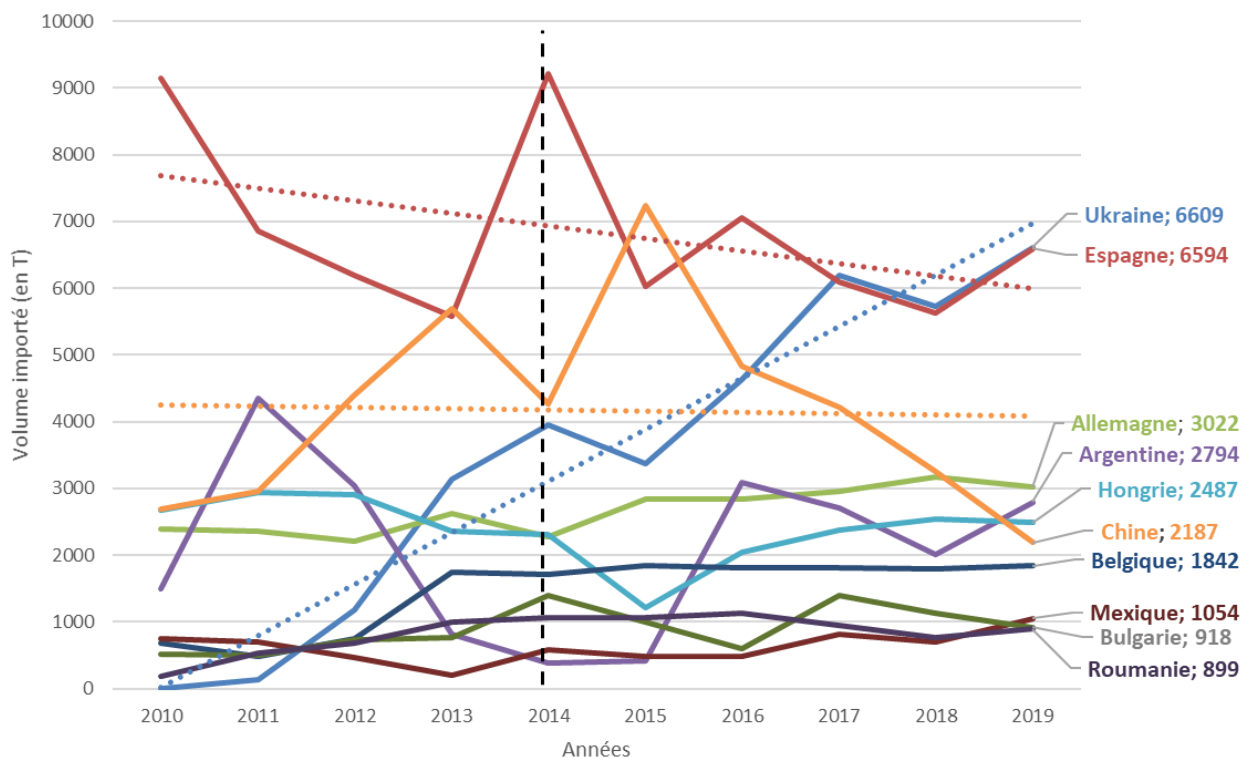


Sources : TDM d'après Douane France pour Import-Export Miel. (2010-2019) / Observatoire de la production de miel et de gelée royale - FranceAgriMer).

Il pourrait y avoir plusieurs explications à cette augmentation de la disponibilité en miel :

- La constitution d'un stock aussi bien au niveau des apiculteurs que des conditionneurs (entretiens et enquêtes confirment ce phénomène de stockage plus conséquent sur ces dernières années). Avant 2014, le disponible correspondait au consommé mais la mauvaise année 2014 a mis en exergue le manque de stock. Ce cumul de stock est en grande partie porté par les conditionneurs, qui ne réduisent pas pour autant leurs importations dans le temps.
- Une consommation globale encore sous-estimée si l'on se réfère à la fourchette de consommation régulièrement mise en avant : « 40 000 – 45 000 tonnes de miels consommées par an en France ». En effet, cette consommation annuelle de miel serait plutôt autour des 50 000 tonnes par an (cf. partie cartographie des flux), du fait d'une sous-estimation des « autres usages de miel », notamment à destination industrielle en tant qu'ingrédient ou composant (cf. cosmétique, industrie agroalimentaire, produits santé, ...).

Graphique 2 : Importations françaises de miel en volume par provenance (tonnes) - Années 2010 à 2019



Source : TDM d'après Douane France

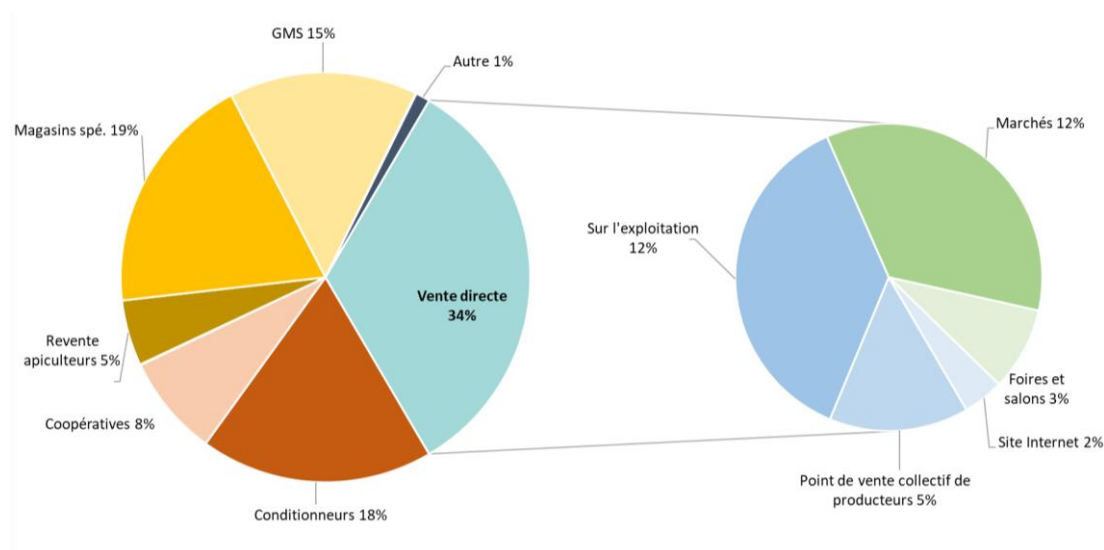
Les importations représentent près de 70 % des 51 000 tonnes de miel consommé/disponible sur le marché français, issus à 55 % de l'Union Européenne (UE) et à 45 % des pays tiers. Globalement les origines UE sont stables (l'Espagne tend à progresser depuis 2018), et compense les années de mauvaise production en France). Concernant les pays tiers, l'origine **Chine a très fortement baissé** (environ 2 200 tonnes en 2019 contre près de 7 000 en 2014), un volume compensé pour une grande partie par les importations venant **d'Ukraine en forte augmentation** (environ 6 600 tonnes en 2019 contre près de 4 000 en 2014), ainsi que les importations **d'Argentine en croissance également** (près de 2 800 tonnes en 2019 contre 500 tonnes en 2014).

La **saisonnalité des importations françaises est de plus en plus forte** avec deux pics en fin de campagne en **octobre et janvier**. Chaque année le pic d'octobre, permet de compléter les approvisionnements des conditionneurs en fonction de la production française et sert à mettre en place le « stock total de l'année ». Cela implique une politique de stockage renforcée au niveau des conditionneurs (en quantité et qualité), notons que ce stock peut aussi être « porté » par la production.

Enquête commercialisation

37 apiculteurs répartis dans les différents bassins de production ont été interrogés dans le cadre de l'enquête commercialisation, notamment sur leurs circuits de vente de leur production en 2020.

Graphique 3 : Part en % du volume total commercialisés par les répondants sur les différents circuits en 2020 (Hors autoconsommation qui représentait 7% au national en 2019 d'après l'observatoire de la production de miel et de gelée royale de FranceAgriMer)



Source : Base enquête commercialisation préciser l'année

On peut distinguer différents **profils de commercialisation au niveau des apiculteurs, marqués par les spécificités des régions/bassins :**

- **Nord-Ouest et Sud-Est**, des régions avec une fréquentation touristique très forte. Leurs apiculteurs privilégient :
 - A part égale (environ 35 % chacun), la vente directe et les magasins spécialisés
 - les ventes en Grandes et Moyennes Surfaces (GMS)
 - Et de façon très minoritaire la vente aux conditionneurs (moins de 5 %)
- **Centre – Est**, des régions marquées par un potentiel élevé de miels de colza et tournesol. Leurs apiculteurs privilégient :
 - La vente en GMS et auprès des conditionneurs : environ 40 %
 - La vente directe de façon limitée par rapport aux autres régions
 - La part des magasins spécialisés est marginale
- **Sud-Ouest** : des régions marquées par une forte production. Leurs apiculteurs privilégient :
 - La vente en GMS (40 %) et auprès des conditionneurs (30 %)
 - La revente aux apiculteurs est importante (XX %??) et équivalente à la vente directe
 - La part des magasins spécialisés est très faible.

La **vente directe de miel des apiculteurs a connu une augmentation très nette**, elle est estimée à près de 9 500 tonnes en moyenne ces dernières années, contre 5 000 tonnes en 2014.

Les **ventes de miel réalisées par les conditionneurs sont stables** avec une estimation de **près de 31 000 tonnes** commercialisées dont environ 13 % (4 000 tonnes) issus de miels français. Il semble que par rapport à 2014, ce volume d'approvisionnement auprès des apiculteurs français soit légèrement en baisse. Les conditionneurs mettant en avant le manque de disponibilité du produit envers leur circuit.

Les **hypermarchés et supermarchés ont subi une perte de volume des ventes de miel** (hors Bio et période Covid), avec un volume estimé à **15 000 tonnes** (source Nielsen 2019), contre 19 000 tonnes en 2014. Pour autant, nous estimons à **5 000 tonnes** les volumes de miel vendus par le **hard-discount, les drives et les sites e-commerce des enseignes de la grande distribution**. Dans ce sens, les pertes de volume des hypers-supers sont compensées par les ventes hard-discount/drive/e-commerce enseignes GD.

La valorisation du miel au sein du **circuit industriel est loin d'être négligeable** et en augmentation avec un volume destiné aux **industries alimentaires estimé à 6 500 tonnes** (confiserie, biscuiterie, pâtisserie, plats cuisinés, compléments alimentaires et produits santé...) et **2 500 tonnes vers les autres industries non alimentaires** (cosmétique, beauté,

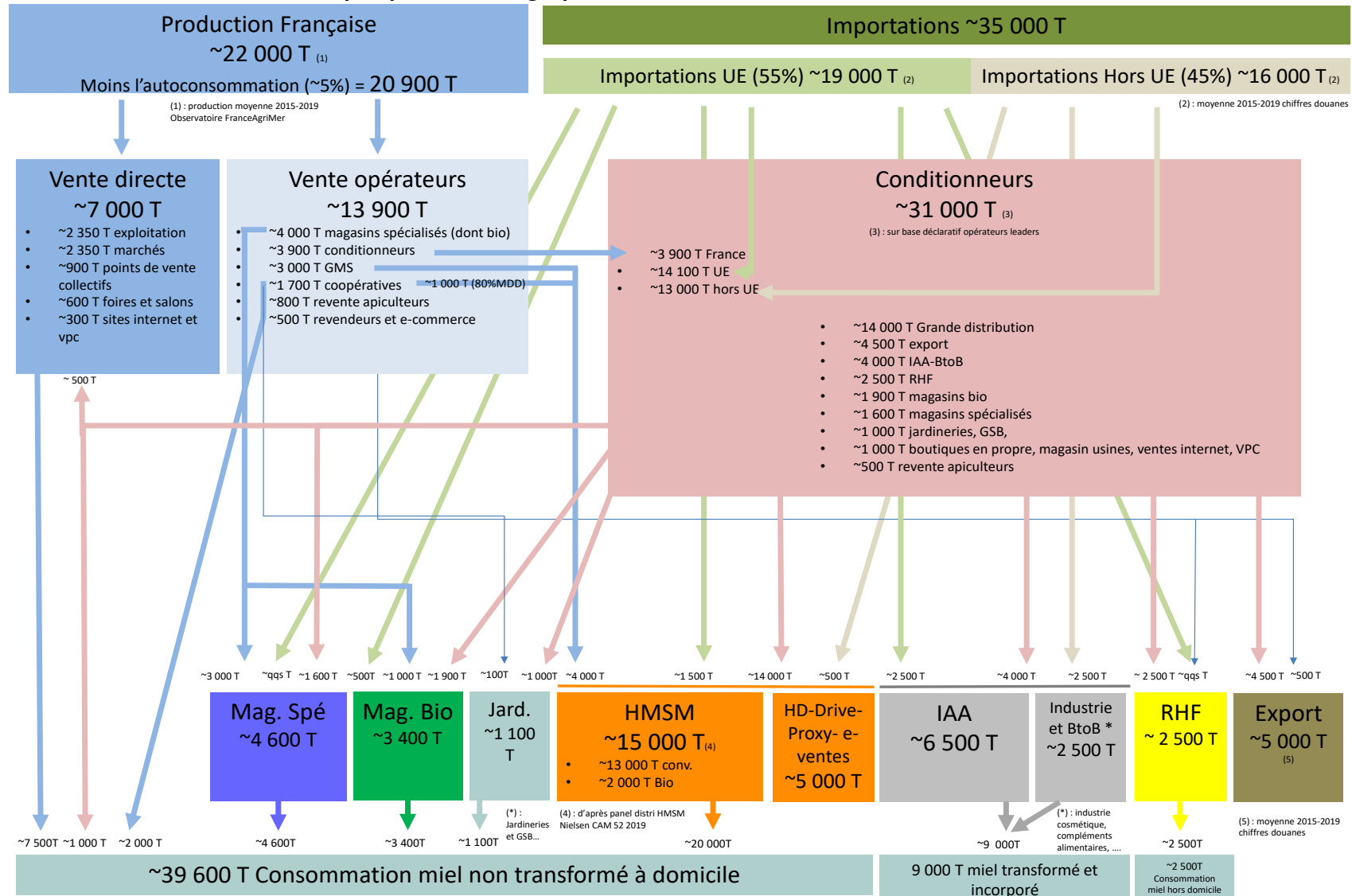
hygiène, pharmacie, santé...). La part des miels français étant très limitée sur ce circuit (hormis certains confiseurs-nougatiers ayant des recettes exclusivement à base de miel français), il s'agit essentiellement de miels d'importation.

Une augmentation notable des ventes vers les **surfaces alimentaires dédiées au Bio a été observée**, avec près de **3 400 tonnes de miel valorisés**, une forte augmentation corrélée au nombre d'ouvertures de magasin et non pas à la croissance des ventes par magasin. La production de miel français en Bio a augmenté très favorablement, atteignant les 900 exploitations en Bio en 2019 contre 650 en 2017, avec une dynamique de forte croissance attendue ces prochaines si l'on se base sur les exploitations en conversion.

La **crise sanitaire de la Covid a un effet positif sur les ventes de miel** et des autres produits de la ruche. Certains distributeurs ont enregistré des croissances de vente de miel en volume de + 13 % par rapport à l'année précédente.

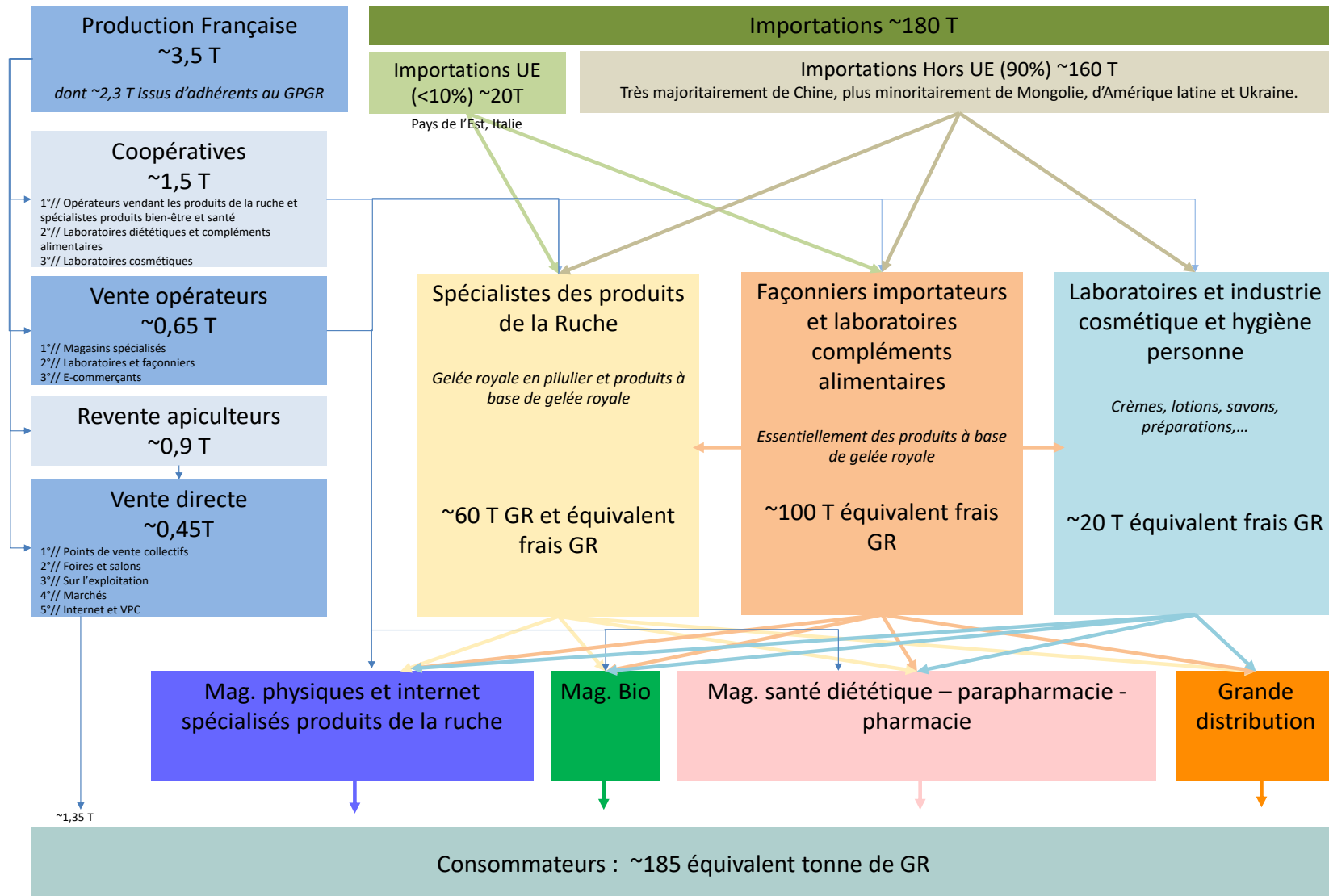
La filière **gelée royale est en croissance à la fois au niveau de la production française** (3,5 tonnes produites ces dernières années contre 2 tonnes en 2014) et au niveau des marchés **finaux estimés à près de 185 tonnes** équivalent gelée royale (gelée royale fraîche, complément alimentaire, produit santé et cosmétique), mais encore très majoritairement importée hors UE.

Graphique 4 : Cartographie des acteurs et des flux de miel en France



Source : Klorobiz

Graphique 5 : Cartographie des acteurs et des flux de gelée royale en France



Source : Klorobiz

Enquête élevage

L'élevage est une activité à fort impact sur l'exploitation et sur la production, qui apporte une source de revenu dans la filière non négligeable, en **2^{ème} position après la production de miel** : 13 % du chiffre d'affaires des répondants. Cette activité a une **dynamique positive** et un fort potentiel de développement dans la filière, particulièrement chez les **jeunes apiculteurs**.

On observe une forte prédominance d'abeilles **Buckfast/frère Adam (72 % des cheptels des répondants)**, loin devant les autres espèces (notamment les sous espèces plus locales comme **l'Abeille Noire avec 7 % des cheptels**).

Les apiculteurs éleveurs deviennent de plus en plus **autonomes**, et achètent de plus en plus de cellules royales pour développer leurs essaims au lieu de les acheter directement.

Tableau 1: Analyse du renouvellement du cheptel – Distinction des répondants par nombre de ruches et par régions Nord/Sud

		Nombre moyen de colonies en entrée d'hivernage septembre 2018	Nombre moyen de colonies productives en sortie d'hivernage mars 2019	Nombre moyen d'essaims achetés en 2019	Nombre moyen d'essaims naturels capturés en 2019	Nombre moyen d'essaims artificiels produits en 2019	Nombre moyen d'essaims vendus en 2019	Nombre moyen de colonies mises en hivernage septembre 2019
	Moyenne sur les résultats	304	237	3	4	150	52	327
nombre de ruches total	< 50 ruches	NC	40	2	2	28	14	70
	50 - 149 ruches	106	89	5	5	49	7	133
	150-400 ruches	282	220	2	4	143	59	319
	> 400 ruches	590	576	5	6	330	121	680
distinction par régions	régions Nord	247	196	2	5	124	53	292
	régions Sud	320	274	5	4	175	52	356

Question : « Renouvellement du cheptel : veuillez remplir le tableau suivant » - 127 réponses, 55 % de participation

La dynamique de renouvellement est **positive** en 2019, avec pratiquement toutes les classes d'apiculteurs éleveurs qui sont en croissance d'un an sur l'autre.

En moyenne les apiculteurs éleveurs accroissent leur cheptel d'environ la moitié du nombre de ruches hivernantes, et vendent un tiers du cheptel ainsi produit, ce qui représente un effort considérable sur les exploitations. Quantitativement, la capture d'essaim est au même niveau que l'achat d'essaims.

Les profils de renouvellement sont similaires entre les régions Nord et Sud, avec 50 ruches en moyenne de plus dans la région sud.

Ce **besoin de renouvellement important** justifierait de mieux travailler le cheptel sur le plan génétique. Il reste une part très importante du renouvellement qui se fait naturellement.

FORCE

- L'élevage est **essentiel** pour le bon fonctionnement d'une exploitation.
- L'activité d'élevage reste une activité de plus en plus pratiquée, surtout par les **jeunes apiculteurs**.
- *Activité rentable en terme de progression génétique et productive du cheptel, sans augmenter le nombre de ruches. « La sélection permet d'améliorer la qualité de notre travail. »*
- *...même si ce n'est pas une activité qui a toujours vocation à devenir de l'élevage pour la vente.*
- *Tendance économique des exploitations majoritairement en hausse*
- *Beaucoup de multiplicateurs en France*

FAIBLESSE

- Une activité qui reste trop **peu rentable**
- **Des produits d'élevage peu valorisés**, ce qui n'incite pas les éleveurs à orienter leur production vers plus de qualité.
- *Peu voire aucune réglementation sur la production de reines et d'essaïms.*
- *Pression administrative limitante et contournement avec du commerce au noir d'essaim*
- *Déclaration annuelle des colonies non représentative après la mortalité hivernale*
- *Traitement varroa trop cher*
- *Manque de sélectionneurs en France vraiment capables de développer une génétique proche de nos territoires*

OPPORTUNITES

- **Un marché français en croissance** avec l'arrivée de nouveaux clients
- La France présente un territoire avec des **climats variés** qui offre la possibilité de production précoce dans le Sud, adaptée au marché du renouvellement de printemps dans le nord.
- Projection de l'activité d'élevage dans les prochaines années en **hausse** chez la majorité des éleveurs
- *Possibilité de travail avec l'Abeille Noire et autres abeilles locales, qui entraînerait moins de pertes et de besoins d'élevages (sirops, etc).*
- *Mise en place possible de conservatoires (pas forcément que pour l'abeille noire)*
- *Nombre d'installations et de conversions au Bio en hausse*

MENACES

- **Importations de la génétique**, abeille Buckfast majoritaire dont les souches proviennent de l'étranger.
- **Faible structuration de la sélection en France**
- *Obligation d'importer des reines souches d'Allemagne ou du Danemark : sélection à améliorer en France*
- *Dépendance vis-à-vis de la qualité de l'environnement : climat, raréfaction de la flore, pression des prédateurs des abeilles, pesticides (neurotoxiques)...*
- *Pression des parasites et prédateurs de l'abeille (varroa, frelon asiatique)*

Enquête pollinisation

La pollinisation est une activité en tendance stable voire en légère croissance (augmentation des cheptels et professionnalisation des pratiques), pour satisfaire une demande variable selon les surfaces cultivées d'une année à l'autre. Il s'agit d'une **activité intéressante pour les apiculteurs en début d'activité**, avec un apport de trésorerie non négligeable surtout en début de saison, mais qui suppose la location d'un nombre de ruches assez important. La pollinisation reste cependant faiblement structurée, alors même qu'elle est **assez technique**. Les Groupement Régionaux des Apiculteurs Pollinisateurs Professionnels (GRAPP), structures assez dynamiques autrefois, ont pour la plupart disparu.

La pollinisation souffre donc d'un **manque de référencement** (enregistrement administratif et visible), que ce soit pour les apiculteurs ou les caractéristiques des prestations qu'ils réalisent (charge à l'hectare par type de culture, tarif moyen, taux de contractualisation...)

Les **problématiques liées à la pollinisation sont très différentes selon les cultures à polliniser**, certaines étant attractives et intéressantes dans le plan de production de l'apiculteur (cas du colza). D'autres sont concurrentielles avec la production de miel et entraînent un manque à gagner pour l'apiculteur.

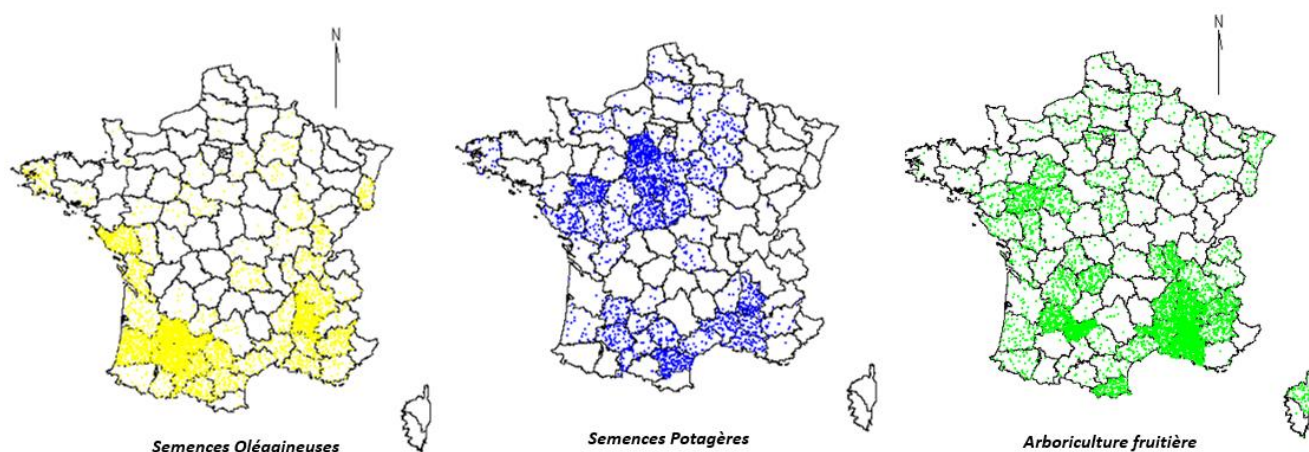
Tableau 4 : Surfaces, charge en colonies et pratiques de contractualisation par cultures pollinisées en France

Famille générale de culture - semences au champ	cultures	Surfaces France entière (ha)	Charge habituellement pratiquée en ruches (nb/ha)	Pratique de la contractualisation
semences oléagineuses	colza oléagineux	17 148	2	Intermédiaire
	tournesol	19 746	2	Intermédiaire
	TOTAL	36 894	2 en moyenne	Intermédiaire
semences potagères	carotte	1 533	5	Intermédiaire
	melon (sous serres et plein air)	11	2	forte
	oignon	1 990	entre 5 et 16 selon les sources	intermédiaire
	radis	472	4	
	tomate (sous serre et plein air)	11		forte
	chou	84	4	intermédiaire
	fraise (sous serre et plein air)	215	6	
TOTAL	6233	5 en moyenne	forte	
arboriculture	pommes de table	37 704	3	intermédiaire
	abricots	12 283	5	
	kiwi	3 809	8	
	cerisier	8 037	4	
	poire	5 263	4	Intermédiaire
	amandes	1 175		
TOTAL	81080	4 en moyenne	Intermédiaire	

Sources : Decourtye, A. (ITSAP, 2018). *Les abeilles, des ouvrières agricoles à protéger – Projet POLAPIS. Surfaces cultures semences France et nouvelles régions administratives 2019 [Base de données]. GNIS Retours enquête pollinisation*

Le potentiel de surface à polliniser monétisable représente plus de **120 000 ha en France**, répartie en semences oléagineuses, semences potagères et arboriculture, sans compter l'énorme besoin de pollinisation du colza et du tournesol avec plusieurs centaines de milliers d'hectares chacun. Il y a une **forte relation de partenariat agriculteur/apiculteur**, visible dans la durée, des associations ou dans les fréquents échanges de bons procédés à titre gratuits. **Les besoins en pollinisation sont inégaux selon les régions** : le taux de couverture de ces besoins varie en fonction des cultures qui y prédominent et de la présence de pollinisateurs (sauvages ou introduits par les apiculteurs).

Carte 1 : Bassins de pollinisation des cultures de semences oléagineuses, arboriculture fruitière et semences potagères (1 point = 10 ha)



Sources : Surfaces cultures semences France et nouvelles régions administratives 2019 [Base de données]. GNIS Agreste 2019

Les besoins en pollinisation sont importants dans le **Sud-Ouest de la France** (en particulier pour les semences oléagineuses), dans le **Sud-Est** (arboriculture et semences potagères) ainsi que dans d'autres bassins de productions (Centre Val-de-Loire, Pays de la Loire en arboriculture).

Il subsiste des freins à cette activité de pollinisation, causés en partie par les inquiétudes des apiculteurs pollinisateurs vis-à-vis des **traitements et pesticides** des cultures, qui peuvent être responsables d'une mortalité accrue des colonies. On observe également le développement d'une **concurrence forte** par des prestataires qui ont pris une part importante du marché sur certaines cultures avec d'autres espèces pollinisatrices (ex : bourdons en culture de tomates sous serres).

Le chiffre d'affaires de la filière lié à la pollinisation pourrait théoriquement être de **plus de 5 millions d'euros** (si l'on considère que toutes les pollinisations ne sont pas contractualisées).

Directrice de la publication : Christine Avelin / Rédaction : direction Marchés, études et prospective

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 / 93555 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 73 30 30 00 ■ www.franceagrimer.fr

FranceAgriMer
@FranceAgriMerFR